



# Pour une vie sans soucis

Dans le cadre de l'assurance de protection juridique pour particuliers, nous vous conseillons et vous accompagnons en cas de questions juridiques ou de litiges. Les modules proposés vous offrent toute la souplesse nécessaire pour calibrer votre protection juridique en fonction de vos besoins personnels, tout en bénéficiant d'une couverture optimale. Ils peuvent être combinés ou souscrits individuellement.

## Qui est assuré?

Vous pouvez conclure notre assurance de protection juridique pour vous et d'autres personnes de votre ménage. Vous trouverez des explications détaillées concernant les personnes assurées dans nos Conditions générales d'assurance (CGA).

## Comment composer votre protection juridique?



### Domicile et vie quotidienne

Questions juridiques et litiges relatifs à des logements en location ou en propriété, aux affaires de la vie quotidienne (comme vos achats) ainsi qu'aux atteintes à la personnalité.

#### Couverture complémentaire Bailleur

Questions juridiques et litiges en votre qualité de bailleur.



### Circulation et voyages

Questions juridiques et litiges relatifs à des véhicules, à des infractions routières ou à des contrats de voyage.



### Santé et assurances de personnes

Questions juridiques et litiges relatifs à une atteinte à votre santé, ainsi qu'à des cas de maternité, de départ à la retraite ou de chômage.



### Travail

Questions juridiques en rapport avec votre activité salariée et litiges avec votre employeur.

#### Couverture complémentaire Fonction dirigeante

Questions juridiques et litiges en votre qualité de membre de la direction.



### Partenariat et famille

Questions juridiques et litiges avec les autorités scolaires et les autorités de protection de l'enfant, médiation en cas de séparation ou de divorce. Sont également couverts les questions juridiques et les litiges en rapport avec le droit successoral.



### Impôts

Questions juridiques et litiges avec les autorités fiscales suisses concernant les impôts sur le revenu et sur la fortune.



### Conseil juridique PLUS

Conseil juridique pour toute question relative au droit suisse.

### Quelles sont les autres possibilités offertes et comment en profiter?

Critère	Explication	Choix possibles	Influence sur votre prime
Somme d'assurance	Il s'agit du montant maximal que nous versons en cas de prise en charge d'un cas juridique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 CHF</li> <li>• 600 000 CHF</li> <li>• 1 000 000 CHF</li> </ul>	En optant pour une somme d'assurance plus basse, vous bénéficiez d'un rabais.
Franchise	Vous avez la possibilité de choisir votre franchise. Elle correspond à la part des frais que vous supportez vous-même pour chaque cas juridique. Dans le module «Conseil juridique PLUS», aucune franchise n'est perçue en contrepartie de nos conseils tant que vous ne sollicitez pas de notre part des prestations supplémentaires, telles que la rédaction d'un courrier, la prise de contact avec la partie adverse ou le lancement d'une procédure.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 CHF</li> <li>• 200 CHF</li> <li>• 500 CHF</li> <li>• 1 000 CHF</li> <li>• 2 000 CHF</li> </ul>	En optant pour une franchise plus élevée, vous bénéficiez d'un rabais.
Durée contractuelle	Il s'agit de la durée du contrat que vous concluez avec nous.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 an</li> <li>• 2 ans</li> <li>• 3 ans</li> <li>• 4 ans</li> <li>• 5 ans</li> </ul>	Vous bénéficiez d'un rabais qui augmente proportionnellement à la durée choisie.
Modules	Ils peuvent être combinés ou souscrits individuellement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domicile et vie quotidienne</li> <li>• Circulation et voyages</li> <li>• Santé et assurances de personnes</li> <li>• Travail</li> <li>• Partenariat et famille</li> <li>• Impôts</li> </ul>	Vous bénéficiez d'un rabais dès lors que vous souscrivez plus de deux modules (à l'exception de «Conseil juridique PLUS»).
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil juridique PLUS</li> </ul>	Plus vous souscrivez de modules, plus le prix de ce module baisse.
Couvertures complémentaires	Les couvertures complémentaires peuvent être conclues en complément du module correspondant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleur (en complément du module «Domicile et vie quotidienne»)</li> <li>• Fonction dirigeante (en complément du module «Travail»)</li> </ul>	

### Où votre protection juridique est-elle valable?

Dans le monde entier, sauf mention contraire dans les conditions générales d'assurance (CGA).

### Quels sont vos avantages?

- Économie de temps, d'argent et de soucis
- Protection financière pour vous et votre famille
- Pas de délai de carence: votre protection juridique débute le lendemain de la conclusion de l'assurance
- Plus de 140 avocats, juristes et spécialistes d'AXA-ARAG pour défendre vos droits
- Conseil juridique compétent en français, en allemand, en italien et en anglais
- Représentation dans un cas juridique
- Prise en charge des frais judiciaires et autres (p. ex. frais d'expertise ou dépens alloués à la partie adverse)
- Le leader de la protection juridique en tant que partenaire à vos côtés